

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

N° 22-2025

Objet: Marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes des zones d'activités situées sur la commune de Brie-Comte-Robert - Avenant N° 1 au marché N° 18/05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R 2194-2 à R 2194-4,

Vu la notification par la commune de Brie-Comte-Robert, coordonnateur du groupement de commande, du marché N° 18-05 ayant pour objet un marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Brie-Comte-Robert et de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en date du 29 juin 2018,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Appel d'offres et d'adjudication » réunie le 19 mai 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de l'Orée de la Brie d'ajuster les montants alloués à la rénovation / reconstruction de son patrimoine dans le cadre de travaux supplémentaires devenus nécessaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve la passation de l'avenant N° 1 relatif au marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes pour le patrimoine de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 1 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 02 juin 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 23-2025*), DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY (*arrivé avant le vote de la délibération N° 25-2025*).

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés : Messieurs CHEVALIER et COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **21** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **22** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **5**

Membres absents non représentés : **5** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 02 avril 2025.